

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-087

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **16 présents + 4 pouvoirs (19 votes) :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux :
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **Membre suppléant (sans voix délibérative) :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

##### **4 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST, Monique NOLOT, Jacky METAY, Jean-Pierre CESBRON, Jacques CHAUVEAU, Maryse CHARRIER

#### **Céline PIGNON a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** mardi 19 juin 2018

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Bail commercial entreprise C2E SAS

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide la conclusion d'un bail professionnel la société C2E SAS pour un ensemble industriel sur la ZAE de Dissé à AIRVAULT sur la base des éléments suivants :
  - Loyer mensuel HT de 12 125 € - Pas de modalités d'indexation
  - Durée de 10 ans
  - Les charges du propriétaire sont assurées par le locataire (TF, assurance, entretien et réparations de tous ordres, ...)
  - Clause de vente au locataire selon les modalités suivantes :
    - Vente au terme du bail : Montant de la vente calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m<sup>2</sup>

- Vente avant le terme du bail :
  - Montant de la vente calculé sur les bases cumulées suivantes :
  - Montant calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m<sup>2</sup>
  - Montant du capital restant dû
  
- ✓ Confie la rédaction du bail à la SCP ROY-CAGNIART à AIRVAULT
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au présent bail

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018087-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48